

**COMMUNE DE SAINT-CYR-EN-VAL****DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****SÉANCE DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023****Nombre de conseillers :**

- en exercice : 13
- présents : 9
- absents : 3
- pouvoirs : 2
- votants : 11

**Le quorum est atteint.**

- pour : 11
- contre : 0
- abstention : 0

**Date de convocation :**

12 septembre 2023

Aujourd'hui, jeudi 21 septembre 2023 à 18 h 00, le Centre communal d'action sociale dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Vincent MICHAUT, Maire.

**Étaient présents :** Brigitte BILLON, Claudette BOUREUX, Christophe DALLEAU (jusqu'à 19h15), Marie-Claude GRINOVERO, Alain MARSEILLE, Vincent MICHAUT, Marie PEIXOTO, Luce POSTROS, Thierry POUGET, Julien VEDANI

**Étaient absents :** Annick DURAND, Nathalie GADOIS, Suzana RIBEIRO

**Ont donné pouvoir :** Nathalie GADOIS, Christophe DALLEAU

**Secrétaire de séance :** N. BENKOU

**OBJET : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LES COLIS DES AÎNES****EXPOSÉ DES MOTIFS**

Chaque année, le CCAS offre un colis aux seniors de la commune. Cette année, les administrateurs du CCAS ont souhaité reconduire cette opération en définissant un âge minimum de 73 ans.

Suite à une mise en concurrence, 4 prestataires ont répondu. Un jury, constitué d'administrateurs et d'administrés bénéficiaires des colis, a retenu l'offre des Ducs de Gascogne, économiquement la plus avantageuse.

Le tarif proposé est de 23€ TTC pour un colis pour une personne et de 34€ TTC pour un colis pour deux personnes, comprenant 9 composants. La commande est estimée à 200 colis simples et 150 colis doubles.

VISAS

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1,

Vu la délibération 02-2023 du CCAS approuvant le Budget Primitif 2023,

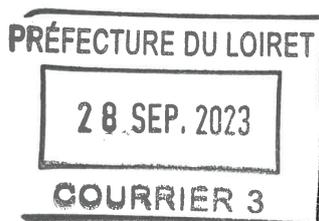
DÉLIBÉRATIF

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré, le Conseil d'administration décide :**

1. **DE RETENIR** le prestataire Les Ducs de Gascogne pour la confection des colis de fin d'année à remettre aux aînés, pour une quantité estimée à 200 colis simples et 150 colis doubles ;
2. **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-présidente à signer les bons de commande liés à ce marché.

Fait et délibéré à Saint-Cyr-en-Val,

**Le Président du CCAS,**  
Vincent MICHAUT



*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la commune (<https://www.mairie-saintcyrenval.fr/>), faire l'objet des recours suivants :*

- *recours administratif gracieux devant la Commune, sise 140, rue du 11 novembre 1918, 45 590 Saint-Cyr-en-Val ;*
- *recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans sis 28, rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans. Ce dernier peut être également saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » via le site internet : <https://www.telerecours.fr/>*